

# DÉNOMINATION

de Rues.

---

Du 21 Juillet 1916

---

## LE CONSEIL D'ÉTAT,

Sur la proposition des Départements des Travaux publics, des Finances et Contributions, et de l'Intérieur et de l'Agriculture;

### ARRÊTE:

D'approuver la délibération du Conseil Municipal de la Commune de *Chêne-Bourg* en date du 27 Juin 1916, par laquelle ce Conseil décide de dénommer comme suit les routes ci-après:

- 1 *Rue de Genève*, pour la route cantonale du pont de la Seymaz à Moillesulaz;
- 2 *Rue du Gothard*, pour la route cantonale de l'Ancien Pont de la Seymaz à la place Favre;
- 3 *Avenue Petit-Senn*, pour la route cantonale de la rue du Gothard à l'avenue de Thônex;
- 4 *Place Louis Favre*, pour la place communale où est le monument Favre;
- 5 *Rue du Vieux Bourg*, pour le chemin communal de l'avenue Petit-Senn au cimetière;

- 5 *Rue Antoine Floquet*, pour le chemin communal de l'avenue de la Gare à la rue Peillonnex;
- 7 *Rue Jean Pelletier*, pour la route cantonale de la rue de Genève à l'avenue Petit-Senn;
- 8 *Rue Peillonnex*, pour la route cantonale de la rue de Genève à Jussy;
- 9 *Avenue Sous Moulin*, pour la route cantonale de l'avenue Petit-Senn tendant à Villette;
- 10 *Rue Perréard*, pour la route communale de la rue de Genève à la place de la Gare;
- 11 *Avenue Edouard Baud*, pour la route communale de l'avenue de Bel-Air à la place de la Gare;
- 12 *Chemin François Jacquier*, pour la route communale dite la Caroline;
- 13 *Place du Vieux Chêne*, pour la place comprise entre la rue du Gothard et l'avenue Petit-Senn;
- 14 *Chemin des Vergys*, pour le chemin dit avenue Bocquet;
- 15 *Chemin des Mésanges*, pour le chemin dit « des Tattes »;
- 16 *Chemin Petit Bel-Air*, pour le chemin du pont de Bel-Air au chemin des Mésanges;
- 17 *Chemin des Bocages*, pour le chemin tendant de l'avenue de Bel-Air à l'avenue de Bel-Air.

Certifié conforme:

*Le Conseiller d'Etat délégué,*

J. GAVARD.